

**VILLE DE LA FERTE-BERNARD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 19 Mai 2020

Date d'affichage 19 Mai 2020

**Nombre de conseillers**

en exercice 29

présents 28 (+ 1 procuration)

votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20200526-DEL\_20\_05\_25\_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2020

Affichage : 26/05/2020

L'AN DEUX MILLE VINGT

Le VINGT CINQ MAI à Vingt heures,

le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sans présence du public sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

**Etaient présents** : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M. Gérard GUESNE, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Eric PAPILLON, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Gaëtan THOMAS, Mme Françoise PELLODI, M. Emmanuel BOIS, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Nicolas CHABLE, Mme Catherine CHANTEPIE, M. Thierry BODIN, Mme Delphine LETESSIER, M. Christophe BISI, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, M. Emmanuel VIGNERON, Mme Marie DENONELLE, M. Nicolas GUILLARD, Mme Audrey MAMONTEIL, Mme Olivia JAMAIN, M. Lionel COURTEMANCHE, Mme Sophie DOLLON, M. Franck POTAUFEUX, Mme Edith ALIX, M. Carl GUILLEMIN.

**Excusés** : M. Dominique MORANCE (pouvoir donné à Didier REVEAU)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Audrey MAMONTEIL a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**INFORMATION SUR LES DELEGATIONS DONNEES A DES CONSEILLERS MUNICIPAUX**

Monsieur Didier REVEAU, Maire, informe les membres de l'Assemblée que deux conseillers municipaux sont, à compter du 25 Mai 2020, délégués dans les domaines suivants :

- Monsieur Gérard GUESNE, dans le domaine des finances, économie et de l'administration générale.
- Monsieur Gaëtan THOMAS, dans le domaine de la prévention, la sécurité et de la tranquillité publique.

Le Conseil Municipal,

**PREND ACTE** de ces différentes désignations et nominations, qui prendront effet à compter du 25 Mai 2020.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire  
**Didier REVEAU**